



Le 25 mars 2011

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponses à la question portant sur un moratoire au Danemark sur l'implantation d'éoliennes sur terre**

Madame,

Comme demandé par courrier électronique le 24 mars 2011, voici notre réponse à la question portant sur un moratoire au Danemark.

Notre recherche sur Internet n'a pas permis de relever d'informations au sujet d'un moratoire. La politique énergétique du Danemark est plutôt d'accroître sa production d'énergie renouvelable, dont éolienne, pour qu'elle fournisse 30 % de l'énergie consommée en 2020. Pour y parvenir, le Danemark a mis en place des stratégies favorisant l'implantation d'éoliennes y compris les éoliennes sur terre.

Nous ne pouvons donc pas nous prononcer à ce sujet. Advenant l'implantation d'un moratoire au Danemark, nous aurions besoins de connaître ses motifs d'implantation (risque pour la santé jugé trop grand, saturation du territoire, non-acceptabilité sociale, etc.) pour émettre une opinion.

Nous espérons ces informations à la satisfaction de la Commission. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes précisions ou questions supplémentaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Tardif, M. Env.  
Agente de planification, programmation et recherche  
Santé environnementale

IT/nt